

Les Commissaires ont la satisfaction d'exposer que le quai a été fini, et le galet coupé suivant leur désir, que les trois roches ont été ou enlevées, ou minées, mais que par la saison tardive, et le mauvais tems extraordinaire, tous les fragments n'ont pas été enlevés; en conséquence de quoi ils ont gardé vers eux une somme équivalente aux travaux, que suivant leur opinion, il reste encore à faire par l'entrepreneur pour achever l'ouvrage suivant son obligation.

Les Commissaires peuvent dire avec confiance que les effets de ce qui a déjà été fait, surpassent de beaucoup tout ce qu'ils avoient pu espérer, et dans leur humble opinion, si on continue le quai de trois cents pieds de plus, en suivant la ligne marquée dans le plan actuellement soumis, il y aura en tous les temps, dans les rapides, une quantité d'eau suffisante pour répondre à tout objet de navigation, pour les bacs, chaloupes ou cages; et ils conçoivent que l'exécution de cet objet pourra demander une somme n'excédant point six à sept cents livres.

Sans expérience, comme doivent être les Commissaires dans des ouvrages si nouveaux dans ce pays, ils ne peuvent point garantir qu'un quai ne sera point nécessaire à l'avenir du côté du Sud; mais, autant qu'ils peuvent en juger, ils ne voyent point de probabilité qu'on ait jamais besoin de telle chose; ils regardent les anciennes habitudes et les préjugés des Pilotes comme plus difficiles à surmonter dans la navigation, que les obstacles de la nature.

Les Commissaires prennent la liberté d'exposer que pour faciliter le passage des chaloupes chargées entre *Montréal* et *La Prairie*, et cette partie de la Province qui l'avoisine, et est au-dessus, il pourra être nécessaire de couper un ressif de pierres plates, mais qui n'a aucune grande étendue à la pointe *St. Charles*, et qu'il y a bien des endroits dans la communication par eau, entre *Montréal* et le *Côteau du Lac*, et de là en montant jusqu'au *Lac*, susceptibles de grande amélioration, comme seroit d'ôter les roches, faire sauter les galets, creuser le chenail, et pratiquer des sentiers le long du rivage: d'après la nature des ouvrages qu'il y a à faire, il est impossible aux Commissaires de donner un état de ce qu'il en pourra coûter; mais ils croient humblement qu'une somme n'excédant pas cinq à six cents livres, employée pour les objets ci-dessus

menti-